



CAPA de promotion d'échelons 2020-2021

M. le Secrétaire Général,

Cette année marque la fin de l'étude paritaire de l'avancement des personnels enseignants et de leur employeur. A de nombreuses reprises, nous vous avons indiqué combien notre désaccord est immense sur cette disposition de la loi Fonction Publique. Même si –semble-t-il –le Ministère de l'Education nationale ne la souhaitait pas forcément, force est de constater qu'il a faiblement défendu ses intérêts, sa vision de la gestion des carrières de ses agents. Chaque jour depuis 3 ans, l'institution jette un peu plus le discrédit sur la construction de l'école de la confiance voulue par notre employeur. Pour notre part, notre vision ne changera pas : le SE-UNSA déplore qu'il existe encore des quotas ou une limitation des avis «excellents» qui pourraient reconduire aux errements de l'ancien système d'évaluation. La mesure de notre valeur professionnelle se fait désormais à l'occasion de trois rendez-vous de carrière et s'appuie sur un référentiel de compétences unique ce qui met en évidence l'égale dignité du métier.

Nous regrettons qu'un certain nombre de collègues n'aient pas pu bénéficier de leur rdv de carrière à cause de la crise sanitaire actuelle. Ces enseignant.e.s devront bénéficier d'un regard attentif lors de leur prochain rdv carrière.

Enfin, le SE-Unsa réaffirme son exigence du respect de l'équilibre hommes/femmes conformément à ses mandats et au principe de représentativité pour que les promotions soient à l'image du poids de chaque sexe pour tous les corps. dans le corps des certifiés, nous constatons une sous-représentation des hommes pour l'avancement accéléré des 7^e et 9^e échelons. En effet, si les hommes représentent environ 35 % des effectifs, ils ne représentent que 20 % (à l'échelon 7) et 24 % (à l'échelon 9) des bénéficiaires de l'avancement accéléré. Ce problème est récurrent car il s'était déjà posé l'an dernier, avec des ratios à la même hauteur. Nous estimons par conséquent qu'un rééquilibrage est nécessaire pour cette CAPA même si cela ne sera pas facile sur l'échelon 9, où 9 collègues ayant un avis excellent ne bénéficient pas de l'avancement accéléré.